



Rennes, le 23 juillet 2024

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Conformément aux statuts de la F.F.T.T., j'ai l'honneur de vous convoquer à **l'Assemblée Générale ordinaire** du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table qui aura lieu le **Dimanche 8 Septembre 2024 à partir de 9h15** à La :

**Maison Départementale des Sports,
13B Avenue de Cucillé 35000 RENNES.**

Lors de cette matinée, les annuaires départementaux seront distribués (les autres documents habituels **seront envoyés par mail**, en début de semaine, aux correspondants de chaque club).

Dans le cadre de cette assemblée, il sera procédé à l'élection des membres du Comité Directeur.

Vous trouvez, ci-joint, la liste des candidatures reçues dans les délais impartis. Cette liste est établie à partir d'une lettre tirée au sort, en l'occurrence le "J".

Chaque Association doit désigner un de ses membres qui représentera l'Association à l'A.G. du Comité. Ce représentant n'est pas automatiquement le Président et, même si c'est lui qui est candidat, il doit être spécialement élu à cet effet par les membres de l'Association.

Afin de vérifier que les représentants des clubs sont régulièrement mandatés, **une attestation (modèle joint à la présente)** devra être complétée et signée du Président de l'Association et retournée au Comité **pour le Lundi 26 Août 2024** afin d'en vérifier la validité.

**RAPPEL : LA NON REPRESENTATION DU CLUB SERA SANCTIONNEE
PAR UNE AMENDE DE 70 €.**

Pour les clubs absents lors de cette AG, vous avez jusqu'au Lundi 16 Septembre 2024 (16h), pour venir récupérer vos annuaires.

Après cette date, l'affranchissement, auquel seront ajoutés 15€ de frais administratifs, se feront aux frais du club. Merci.

Chaque association dispose d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant :

| | |
|-----------------------------|---|
| - de 3 à 10 licenciés | 1 voix |
| - de 11 à 20 licenciés | 2 voix |
| - de 21 à 50 licenciés | 3 voix |
| - de 51 à 500 licenciés | 1 voix supplémentaire par 50 ou fraction de 50 |
| - de 501 à 1000 licenciés | 1 voix supplémentaire par 100 ou fraction de 100 |
| - au-delà de 1000 licenciés | 1 voix supplémentaire par 500 ou fraction de 500. |

ORDRE DU JOUR – AG ORDINAIRE

- Émargement des représentants des associations.
- Vérifications des pouvoirs
- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Allocution d'ouverture.
- Adoption du P.V. de l'Assemblée Générale 2022- 2023.
- Rapport moral du Président.
- Présentations des candidats et vote.
- Rapport du Trésorier Général et présentation du Bilan
- Rapport du vérificateur aux Comptes.
- Vote pour l'approbation des comptes
- Présentation du budget prévisionnel.
- Vote et approbation du budget.
- Désignation et vote d'un vérificateur aux comptes
- Rapport d'activité du Secrétaire Général.
- Proclamation des résultats du vote du Comité Directeur.
- Présentation du Président et vote
- Rapport des commissions (sportive et jeunes/ETD)
- Questions diverses (**transmises par écrit au Comité pour le Lundi 26 Août 2024 dernier délai**).
- Intervention des personnalités.
- Proclamation des résultats du vote du Président.
- Vote pour le délégué et le suppléant aux instances supérieures
- Remise des médailles et récompenses.
- Fin et POT de l'amitié

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

En date dus'est déroulée l'Assemblée Générale de l'Association
..... sous le N° **03 35**

Ma été élu (e)

Représentant à l'Assemblée Générale du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table.

Nom du Président,

Signature

*Document à renvoyer dûment rempli au Comité d'Ille et Vilaine
pour le Lundi 26 Août 2024*

POUVOIR (joueur du club)

Le soussigné M.

Représentant l'Association :**03 35**

Donne pouvoir à M.

A l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale du Comité d'Ille et Vilaine de Tennis de Table qui se tiendra à La Maison des Sports 13B, avenue de Cucillé, 35065 RENNES, **le Dimanche 8 Septembre 2024.**

A cet effet, signer toute feuille de présence, prendre part à toutes délibérations et votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à le :// **2024**

Faire précéder la signature de la mention " Bon pour pouvoir "